

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 12 avril 2016

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – LEGERON Joël – RASPIENGEAS Laëticia – GIROUD Jean-Claude – SURAUD Rose-Marie – GUILLON Sébastien - SAUVAGE Eric – TEIXEIRA Andréia – JUTARD Marinette - SOULAINÉ Guy – ROBIN Matthieu

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme LIEHRMANN-DREUX Simone a donné pouvoir à M. BLUTEAU Joël
- Mme JOUBERTEAU Yolande a donné pouvoir à M. LEGERON Joël
- M. FLEURY Bastien a donné pouvoir à M. SOULAINÉ Guy

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 MARS 2016 :	2
FINANCES	2
☛ Compte administratif 2054 budget principal (délibération n° 2016-0035).....	2
☛ Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0036).....	2
➤ BUDGET ASSAINISSEMENT	3
☛ Compte administratif 2015 budget assainissement (délibération n° 2016-0037).....	3
☛ Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0038).....	3
➤ BUDGET LOTISSEMENT	4
☛ Compte administratif 2015 budget lotissement (délibération n° 2016-0039).....	4
☛ Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0040).....	4
➤ BUDGET ZONE ARTISANALE	4
☛ Compte administratif 2015 budget zone artisanale (délibération n° 2016-0041).....	4
☛ Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0042).....	5
➤ BUDGET COMMERCE	5
☛ Compte administratif 2015 budget commerce (délibération n° 2016-0043).....	5
☛ Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0044).....	5
VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016	6
• BUDGET PRINCIPAL	6
Affectation du résultat 2054 budget principal (délibération n° 2016-0045).....	6
Fiche n°1259 (vote des 4 taxes) (délibération n° 2016-0046)	6
Adhésion à la Fondation du Patrimoine 2016 (délibération n°2016-0047)	6
Adhésion à ALIGATORE 2016 (délibération n°2016-0048)	6
Adhésion à FDGDON VENDEE 2016 (délibération n°2016-0049)	6
Vote des subventions aux associations (délibération n°2016-0050)	7
Budget primitif principal 2016 (délibération 2016-0051).....	8
• BUDGET COMMERCE	8

Affectation du résultat 2015 budget commerce (délibération n° 2016-0052)	8
Budget primitif commerce 2016 (délibération 2016-0053)	8
• BUDGET ASSAINISSEMENT	8
Affectation du résultat 2015 budget assainissement (délibération n° 2016-0054).....	8
Budget primitif assainissement 2016 (délibération 2016-0055)	8
• BUDGET LOTISSEMENT	9
Affectation du résultat 2015 budget lotissement (délibération n° 2016-0056)	9
Budget primitif lotissement 2016 (délibération 2016-0057)	9
• BUDGET ZONE ARTISANALE	9
Affectation du résultat 2015 budget zone artisanale (délibération n° 2016-0058).....	9
Budget primitif zone artisanale (délibération 2016-0059).....	9
Contrat Maitre d'œuvre et bureau d'étude pour la réalisation d'un projet de réaménagement du centre-bourg (délibération n°2016-0060)	9
QUESTIONS DIVERSES	10

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GIROUD Jean-Claude et Mme MONNEREAU Léa ont été élus secrétaires de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 MARS 2016 :

Le procès-verbal du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Madame GOSSET, receveur de la trésorerie de Chaillé les Marais est présente pour le vote du compte administratif. Elle présente le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Madame ROBIN Hélène est désignée présidente de séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

➤ BUDGET PRINCIPAL

☛ *Compte administratif 2015 budget principal (délibération n° 2016-0035)*

Le résultat d'exercice 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 252 376,62 € et un déficit d'investissement de 79 187,71 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent de fonctionnement de 351 311,62€ et un déficit d'investissement de 4 052,30 €.

Les restes à réaliser dépenses sont de 51 369,37€ et recettes de 56 298,30€.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2015 du budget principal est adopté par 13 voix pour.

☛ *Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0036)*

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de **l'exercice 2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à

recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget principal de **l'exercice 2015**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2014** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour **l'exercice 2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2015 du budget principal est adopté à l'unanimité

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

☛ *Compte administratif 2015 budget assainissement (délibération n° 2016-0037)*

Le résultat d'exercice 2015 fait ressortir un déficit de fonctionnement de 4 875,11€ et un déficit d'investissement de 15 194,47 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit d'investissement de 38 284,71 € et un déficit de fonctionnement de 37 252,20€.

Il n'y a eu aucun reste à réaliser.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2015 du budget assainissement est adopté par 13 voix pour.

☛ *Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0038)*

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du budget assainissement de **l'exercice 2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de **l'exercice 2015**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2014** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour **l'exercice 2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestions 2015 du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

➤ BUDGET LOTISSEMENT

☛ *Compte administratif 2015 budget lotissement (délibération n° 2016-0039)*

Le résultat d'exercice 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 47 338,51€ et un déficit d'investissement de 4 990,57 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit d'investissement de 131 670,82€ et un excédent de fonctionnement de 151 173,82€.

Il n'y a pas de reste à réaliser.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2015 du budget lotissement est adopté par 13 voix pour.

Les écritures de stocks n'ont pas pu être passées en 2015 car il n'y avait pas assez de crédits budgétaires ouverts. Ces écritures seront régularisées sur le budget 2016.

☛ *Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0040)*

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du budget lotissement de **l'exercice 2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de **l'exercice 2015**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2014** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget lotissement dressé, pour **l'exercice 2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2015 du budget lotissement est adopté à l'unanimité.

➤ BUDGET ZONE ARTISANALE

☛ *Compte administratif 2015 budget zone artisanale (délibération n° 2016-0041)*

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit de fonctionnement de 6 323,12 € et un déficit d'investissement de 26 110,69 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2015 du budget zone artisanale est adopté par 13 voix pour.

☛ *Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0042)*

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du budget zone artisanale de **l'exercice 2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de **l'exercice 2015**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2014** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget zone artisanale dressé, pour **l'exercice 2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2015 du budget zone artisanale est adopté à l'unanimité.

➤ **BUDGET COMMERCE**

☛ *Compte administratif 2015 budget commerce (délibération n° 2016-0043)*

Le résultat d'exercice 2015 fait ressortir un excédent d'investissement de 133 272,03 € et un excédent de fonctionnement de 323,61 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent d'investissement de 14 724,10 €

Les restes à réaliser recettes sont de 51 427,00€.

M. le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2015 du budget commerce est adopté par 13 voix pour.

☛ *Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal (délibération n° 2016-0044)*

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du budget commerce de **l'exercice 2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de **l'exercice 2015**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2014** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2015** en ce qui concerne les

différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget commerce dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2015 du budget commerce est adopté à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

BUDGET PRINCIPAL

Affectation du résultat 2015 budget principal (délibération n° 2016-0045)

Le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 351 311,62€ et un déficit d'investissement de 4 052,30€, décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

- En report en section de fonctionnement (002 R) 347 259,32 €
- En report en section d'investissement (001 D) 4 052,30€
- En excédent de fonctionnement capitalisé (1068 R) 4 052,30€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Fiche n°1259 (vote des 4 taxes) (délibération n° 2016-0046)

M. le Maire présente la fiche n°1259 (vote des 4 taxes) et propose d'appliquer une augmentation des taxes de 1% par rapport à 2015, soit un produit attendu de 471 222€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter les taxes de 1% ce qui donne :

	Taux de 2015	Coefficient de variation	Taux proposés pour 2016
Taxe d'habitation	22,22	1,010001	22,44
Taxe foncière (bâti)	11,24	1,010001	11,35
Taxe foncière (non bâti)	68,35	1,010001	69,03
C.F.E.			

Adhésion à la Fondation du Patrimoine 2016 (délibération n°2016-0047)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 100€.

Madame JUTARD Marinette souligne que pour la création de la médiathèque, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine a permis de prétendre à une subvention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion 2016 à la Fondation du Patrimoine, pour un montant de 100€.

Adhésion à ALIGATORE 2016 (délibération n°2016-0048)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion 2016 de la commune en tant que membre de l'association ALIGATORE pour un montant de 20€.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion 2016 à ALIGATORE, pour un montant de 20 €.

Adhésion à FDGDON VENDEE 2016 (délibération n°2016-0049)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion au FREDON.FDGDON Vendée pour un montant de 812,22 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte d'adhérer au FREDON.FDGDON Vendée pour un montant de 821,22€

Vote des subventions aux associations (délibération n°2016-0050)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la ventilation du montant des subventions au compte 6574.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les subventions telles que définies ci-dessous :

ADAPEI	174.00	FCCICP	4 652.00
ADAP	1 914.00	Banque Alimentaire	50.00
ADMR (secrétariat)	3 832.00	F.S.E. du Collège	1 000.00
Action sociale	385.00		
loyer	612.14		
Comédie Nelle	551.00	La boule Nellezaise	153.00
Amicale chasseurs	361.00	ADILE	50.00
Amicale école publique	2 851.00	Les restos du cœur	208.00
Amicale Pompiers S.Autize	156.00	Foyer des Jeunes	153.00
Anim. Tourist. Nellez.	903.00	OGEC la Foi	436.00
AREAMS	52.00	Rim'Elles	153.00
Pitchoun'elle	153.00	Danse Moderne	1 072.00
Ateliers loisirs créatifs	153.00	Union Philharmonique	1 640.00
Club du 3ème âge	316.00	Du Sport pour Tous	624.00
Secours catholique	100.00		

Subvention exceptionnelle :

- Danse moderne : 1000€
- Centre de secours de Vix : 300€

Réserve : 995,86€

Pour 2017, les demandes de subventions devront impérativement être remises pour le mois de février, sinon il n'y aura pas de subvention ou le minimum pour l'association qui ne l'aura pas remis dans les temps. L'attribution de la subvention sera arrêtée lors du vote du budget 2017.

De plus, M. ROBIN Matthieu souligne qu'il faudrait tenir en compte des animations organisées pour dynamiser la commune pour définir le montant de la subvention.

INVESTISSEMENT

Le conseil municipal,

Valide les dépenses d'investissement par opération :

Compte 2313 : : Opération 54 : réaménagement centre-bourg 258 874,32€
: Opération 52 : RAR sanitaires 28 272,60€

Compte 2315 : : RAR opération 53 : rue de la Treille 4 778,33€
: Programme voirie (opération 18) 155 221,67€

Valide les dépenses d'investissement mentionnées en ONA à savoir :	
Compte 2031 : 26 640€	: Etude SPL, centre-bourg + RAR 3360€
Compte 204172 :	: Réfection berges du Pomère RAR 5 962,28€
Compte 2111 : 9 000 €	: acquisition terrain
Compte 2116 :	: cave urnes RAR 2 825,76€
Compte 2121 : 1 000€	: plantations
Compte 21318 : 3 300€	: préau foyer rural
Compte 2152 : 2 829,60€	: ralentisseurs + RAR 6 170,40€
Compte 21568 : 2 000€	: extincteurs
Compte 21578 : 2000 €	: godet de la benne services techniques
Compte 2158 : 3 000€	: outillages services techniques
Compte 2183 : 9 000 €	: mairie unités centrales 5 000€ et école 4000€
Compte 2184 : 2 500 €	: mobilier pour l'école publique (1000 €) + médiathèque 1 500€
Compte 2188 : 20 000€	: réserve

Budget primitif principal 2016 (délibération 2016-0051)

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 577 845,24 €
 En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 750 415,18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget principal 2016, avec 1 abstention. Monsieur SOULAIN Guy précise qu'il vote le budget primitif car il est bon pour l'avenir de la commune.

Mme RASPIENGEAS Laëtitia, explique qu'un contrat a été signé avec l'entreprise solutions.com spécialiste dans la téléphonie et Internet pour diminuer ces dépenses (compte 6262)

BUDGET COMMERCE

Affectation du résultat 2015 budget commerce (délibération n° 2016-0052)

Le compte administratif de l'exercice 2015 du budget commerce, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent d'investissement de 14 724,10€, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En report en section d'investissement (001 R) 14 724,10 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Budget primitif commerce 2016 (délibération 2016-0053)

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 200,00 €
 En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 91 151,10 €

Le budget Commerce est adopté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat 2015 budget assainissement (délibération n° 2016-0054)

Le compte administratif de l'exercice 2015 du budget assainissement, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget principal présente un déficit de fonctionnement de 37 252,20 € et un déficit d'investissement de 38 284,71 €, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En report en section d'investissement (001 D) 38 284,71 €
- En report en section de fonctionnement (002 D) 37 252,20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Budget primitif assainissement 2016 (délibération 2016-0055)

Il s'équilibre en fonctionnement, en dépenses et en recettes à 84 603,77 €

Il s'équilibre en investissement, en dépenses et en recettes à 87 595,90 €

Le budget assainissement est adopté par 1 voix contre

Mme JUTARD Marinette explique que le déficit ne doit pas être équilibré par un emprunt et qu'il faudrait combler le déficit. Monsieur le Maire souligne que cette année, le budget zone artisanale est clôturé et que le budget principal supporte donc son déficit de 32 433,81€.

Le déficit du budget assainissement sera effacé par le budget principal sur 2 ou 3 ans à partir de l'année prochaine.

BUDGET LOTISSEMENT

Affectation du résultat 2015 budget lotissement (délibération n° 2016-0056)

Le compte administratif de l'exercice 2015 du budget lotissement, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget lotissement présente un excédent de fonctionnement de 151 173,82 € et un déficit d'investissement de 131 670,82 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En report en section d'investissement (001 D) 179 009,33€
- En report en section de fonctionnement (002 R) 103 835,31 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Budget primitif lotissement 2016 (délibération 2016-0057)

Il s'équilibre en fonctionnement, en dépenses et en recettes à 527 474,20 €

Il s'équilibre en investissement, en dépenses et en recettes à 392 422,92 €

Le budget Lotissement est adopté à l'unanimité

BUDGET ZONE ARTISANALE

Affectation du résultat 2015 budget zone artisanale (délibération n° 2016-0058)

Le compte administratif de l'exercice 2015 du budget zone artisanale, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget zone artisanale présente un déficit de fonctionnement de 6 323,12 € et un déficit d'investissement de 26 110,69€, le Conseil Municipal, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En report en section d'investissement (001 D) 26 110,69 €
- En report en section de fonctionnement (002 D) 6 323,12 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Budget primitif zone artisanale (délibération 2016-0059)

Il s'équilibre en fonctionnement, en dépenses et en recettes à 32 433,81 €

Il s'équilibre en investissement, en dépenses et en recettes à 26 110,69 €

Le budget Zone Artisanale est adopté à l'unanimité.

Contrat Maître d'œuvre et bureau d'étude pour la réalisation d'un projet de réaménagement du centre-bourg (délibération n°2016-0060)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat d'honoraires pour la réalisation du projet de réaménagement du centre-bourg.

Montant de la rémunération avant travaux : 5 400€ TTC (4200 € architecte TANGUY et 1200€ cabinet MILLET)

Montant de la rémunération pendant les travaux :

- Le cabinet MILLET : 3,8% des travaux
- Architecte TANGUY : 960€ TTC pour 4 visites sur le chantier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec l'architecte TANGUY et le cabinet MILLET et engage ces dépenses à l'article 2313 opération 54.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur ROBIN Matthieu interroge Monsieur le Maire au sujet de la sonorisation (nouveaux micros) du Foyer Rural : à qui seront-ils prêtés ? Sous quelles conditions ?

Monsieur le Maire propose d'ajouter au règlement de la location du Foyer Rural une demande de chèque de caution d'un montant de 400€ pour les associations utilisant la sonorisation. (Délibération n°2016-0061)

2- Madame RASPIENGEAS Laëticia propose au conseil municipal la gestion administrative du syndicat mixte des transports scolaires de la Région sud-ouest de Fontenay-le-Comte et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur sa prise en charge par la Commune, la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin n'assurant plus celle-ci au 1^{er} juillet 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser de prendre en charges la gestion administrative du syndicat mixte des transports scolaires de la Région sud-ouest de Fontenay-le-Comte. (Délibération n°2016-0062)

3- Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un courrier a été reçu ce matin en recommandé par la Préfecture qui définit le nouveau périmètre de l'intercommunalité. L'île d'Elle rejoint le Pays né de la Mer. Il informe le conseiller qu'il faut donner son avis par délibération dans les 75 jours.

4- Monsieur SOULAIN Guy demande si le WIMAX se trouvant au-dessus de l'église et destiné aux entreprises peut aussi être utilisé pour les particuliers. La secrétaire de mairie a donné les coordonnées de l'entreprise chargée de ce système à un administré il y a quelques mois.

5- Madame JUTARD Marinette demande le changement des boîtes aux lettres situées vers la résidence Pelletier. Monsieur le Maire confirme qu'elles sont en mauvais état et qu'il demandera le changement.

6- Monsieur le Maire informe que le projet d'antenne médicale a été accepté par l'ARS.

7- Monsieur SOULAIN Guy demande où en est le projet de photovoltaïque sur le Foyer Rural. Monsieur le Maire l'informe que les travaux ont été décalés pour ne pas gêner le gala de danse début mai.

8- Monsieur le Maire informe que certaines communes s'opposent à la mise en place des compteurs LINKY mais que c'est interdit de s'y opposer.

LEVEE DE LA SEANCE A 22h45